

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 1 : 1914-1915) du

22 novembre 1914

Il est interdit de circuler dans le pays sans passeport. Les Bruxellois qui sont en rapport quotidien d'affaires avec la province, les voyageurs de commerce notamment, se heurtent à présent à des difficultés de toute espèce. On ne les oblige pas seulement à se munir d'une pièce officielle qui, seule, donne droit de rayonner dans une partie déterminée du pays ; on les oblige à payer, de ce chef, une taxe passablement onéreuse.

Le service des passe-ports fonctionne dans la salle des milices de l'hôtel de ville. Des centaines de personnes assiègent constamment ce bureau, où un officier allemand, assisté de scribes militaires, représente le pouvoir occupant. Il trône au fond de la salle, dans une enceinte délimitée par des bancs. Le conseiller communal Brassinne qui, dans ce service, représente la partie belge, siège dans un autre « enclos », où il est secondé dans sa tâche par un ... avocat à la Cour de Cassation, M. Auguste Braun, et un jeune architecte, M. Henry Vaes, qui se sont complaisamment offerts à l'aider dans cette besogne.

On est un peu surpris de voir M. A. Braun réduit à ce rôle modeste ; mais il y a « *que l'on voit ce que l'on ne voit pas* ». Le rôle de M. Braun est, en réalité, plus important qu'il ne paraît. C'est ce que M. Brassinne m'explique d'amusante façon.

« M. Auguste Braun - me dit-il - a prévu, dès le premier jour, que, dans le rôle d'intermédiaire entre l'hôtel de ville et le gouvernement général, je serais aux prises avec des difficultés d'ordre juridique : le droit international n'est pas le fort d'un entrepreneur ! M. Braun est tout de suite venu me proposer de m'aider et il me prépare, sur les questions que j'ai à débattre à la « Kommandantur » ou au gouvernement général, des notes soignées dont je me pénètre la veille et qui tirent des conventions de La Haye et de Genève tout ce qu'il y a moyen d'en extraire ... Par ce système, en émaillant la conversation de termes juridiques, j'en suis arrivé à éblouir le vieux von der Goltz, qui, sur ce terrain, ne semble guère voir plus clair que son interlocuteur ! Mais, après avoir cité au petit bonheur les articles de conventions internationales, sur lesquelles j'appuie ma thèse, j'ai toujours soin, en le quittant, de lui laisser entre les mains un document qui est censé résumer mes arguments. Cette note-là est impeccable : c'est la note de mon obligé « secrétaire » de la Cour de Cassation ... C'est cette note qu'après mon départ, le gouverneur général fait examiner par ses juristes. Et presque toujours, naturellement, ils

doivent reconnaître que ... M. Braun a raison !

L'expérience m'a du reste prouvé qu'on en impose aisément à ces gens-là. Au début de l'occupation, il m'était impossible d'approcher du général von Luettwitz. Quand j'arrivais à son ministère, je trouvais régulièrement, dans l'antichambre, un « Oberleutnant » qui s'emparait de mes documents et me priait d'attendre. Un jour je lui dis sans sourciller :

- Quel est votre grade ?*
- Oberleutnant.*
- Je désire avoir affaire à quelqu'un qui soit mon égal. En Allemagne, les conseillers communaux ont grade de général : je suis conseiller communal.*

Le lieutenant, à ces mots, rectifie son attitude et m'ouvre toute large la porte de son maître. Depuis, je n'ai plus jamais attendu. »

Pour en revenir à la salle des milices de l'hôtel de ville, lorsqu'une difficulté se présente pour la délivrance des passe-ports intéressant la région des étapes (**Note**), l'officier allemand la tranche. Les soldats se bornent à interroger les solliciteurs et à dresser les permis de circulation, que ceux-ci viendront reprendre le lendemain. Chaque passe-port délivré pour une période de quinze jours, parfois d'un mois, est frappé d'une taxe de 10 francs pour le territoire du gouvernement général et de 12 francs pour la région d'étapes. La Ville de Bruxelles prélève sur cette taxe un pourcentage au

profit des oeuvres de l'alimentation.

Très intéressant, parfois, le va-et-vient d'un des agents de l'espionnage allemand attaché spécialement à ce bureau. Il y a, au fond de la salle, une sorte de chambre, fermée par des cloisons, où, dans les cas douteux, on amène les solliciteurs pour les fouiller. Le policier possède un « *livre noir* » où sont inscrits les noms des « *indésirables* » et des « *suspects* ». Ceux dont le nom figure sur les pages de ce registre n'ont droit à aucun permis.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du 31 juillet 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans *Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*.

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : *Adolphe MAX*. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française

de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25) » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :*

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative**, en l'occurrence **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles**. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans **La Belgique pendant la guerre** (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Nous reproduisons une carte de l'**Etappengebiet** (« *territoires de l'**Etape*** ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>

